



17 rue Henri Bocquillon  
75015 PARIS  
Téléphone 01 40 60 37 00  
Télécopie 01 40 60 37 37  
www.ffvoile.org

Commission "sécurité"

juin 2009

Info-sécurité 09-06

## **INFO SECURITE**

### **E NAVIGATION**

La navigation de plaisance va bénéficier prochainement de nouveaux moyens d'identifications des balises et des petits navires de commerce.

A compter du 1 janvier 2010 tous les navires de commerce de plus de 15 m devront être équipés d'un émetteur AIS diffusant entre autre leur cap et vitesse.

En octobre 35 balises vont être équipées d'un émetteur AIS diffusant entre autre leurs caractéristiques, position réelle et l'état de fonctionnement de leur feu. L'objectif des Phares et Balise étant d'équiper à terme 200 balises.

Les navires de plaisance ne seront pas astreint à l'embarquement d'un émetteur AIS, mais pour ceux pratiquant la navigation électronique voilà quelques bonnes raisons pour s'équiper d'un récepteur AIS permettant de voir sur l'écran des informations bien précieuses par temps de brume.

### **BRASSIERE DE SAUVETAGE**

Les brassières de sauvetage non marquées CE ne seront plus autorisées à compter du 1 janvier 2010.

Dominique SERRE

Diffusion :  
Le président,  
Service communication,  
Les membres de la commission.



FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE

La F.F.V. est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72